

Département de la Haute-Vienne
COMMUNIQUE DE PRESSE DU 13 FEVRIER 2020

Avec « 87&Co » les sportifs ont leur espace de travail partagé



Suite aux Assises du sport, l'Assemblée départementale a adopté en 2017 le projet de création, sur le site de Chéops 87, d'un espace de travail partagé, ou espace de coworking, au profit des comités départementaux sportifs. Ce nouvel équipement est destiné à répondre à la problématique de conditions de travail et de locaux rencontrées par un certain nombre d'entre eux.

Baptisé « 87&Co » cet aménagement de près de 400 m² a été pensé afin de favoriser le travail collaboratif. Doté de fonctions innovantes, il permet l'accueil d'activités planifiées s'appuyant sur des services et des espaces mutualisés pour favoriser les rencontres et les collaborations. Il offre de nombreuses possibilités dont celle de communiquer en visio-conférence via du matériel adapté et performant.

Les locaux implantés sur le site de Chéops87, à proximité du futur stade d'athlétisme indoor, sont opérationnels depuis novembre dernier.

350 000 € ont été investis par le Département pour mener à bien ce projet.

Le groupement en charge du projet est BE Bacotech représenté par M. Bienfait, et Appaloosa, architecte d'intérieur représenté par M. Martinez. Ont œuvré sur le chantier les entreprises suivantes : Qualiconsult, Eiffage, Martinet, Sols boutique, Navic, Thones, Tunzini, SOPCZ et Buromaster.

Des locaux agréables et fonctionnels

L'espace 87&Co offre :

- un espace d'accueil ;
- 150 m² de bureaux répartis en trois types d'espaces (travail individuel, en petit groupe, en point d'échange rapide), pouvant être prêtés sur de courtes durées (pas d'affectations pérennes) ;
- 3 salles de réunion de 10 à 20 places dont une équipée pour la visioconférence ;
- un point d'impression ;
- un accès WIFI et téléphonique ;
- des espaces de stockage (armoires, casiers... de taille différente) dédiés à chaque comité et gérés par des dispositifs à carte et/ou code.



A ce jour, neuf comités sportifs ont déjà pris possession des lieux dont le baseball, le cyclisme, la gymnastique et la randonnée qui y sont domiciliés. Le rugby, le handball, le handisport, le CDOS et le golf ont aussi adhéré. D'autres comités ont manifesté leur intérêt pour cette structure et envisagent de s'en emparer également comme lieu de coworking et d'échanges.

Comment en bénéficier ?

Les locaux sont accessibles sur abonnement 7 jours sur 7 de 8h à 22h (fermeture à 0h00), 364 jours par an. Trois catégories de tarifs ont été mises en place et sont appliquées selon la capacité financière et l'usage de chaque comité. Une convention annuelle est conclue entre Chéops et chaque comité ayant souscrit un abonnement.

Pour toutes informations concernant les modalités d'abonnement et les conditions d'utilisation de l'espace « 87&co », les comités devront contacter Chéops 87 (05.55.30.08.10), à qui le Département a confié la gestion de cet équipement.

Contact presse :
Mégane Lépine
Service communication
05 44 00 12 41